



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 avril 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 394<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 février 2019, à 10 heures

*Président provisoire* : M. Guterres . . . . (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

*Président* : M. Niang . . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration du Président

Déclaration de l'Observateur de l'État de Palestine

Projet de programme de travail du Comité

Exposé d'Amnesty International

Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

Exposés des États Membres sur les activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour (A/AC.183/2019/L.1)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du Bureau**

2. **Le Président provisoire** invite le Comité à examiner les candidatures aux postes de président, de vice-président et de rapporteur du Comité.

3. Les candidatures suivantes ont été reçues par le secrétariat du Comité : M. Niang (Sénégal) pour sa réélection au poste de président ; M<sup>me</sup> Raz (Afghanistan) et M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal (Cuba) pour leur élection, et M. Djani (Indonésie), M. Gertze (Namibie) et M. Hermida Castillo (Nicaragua) pour leur réélection, aux cinq postes de vice-président ; et M. Inguanez (Malte) pour le poste de rapporteur.

4. Le Président provisoire considère que le Comité souhaite reporter l'élection de M<sup>me</sup> Raz (Afghanistan) à la vice-présidence en attendant qu'elle prenne ses fonctions à New York.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. *M. Niang (Sénégal), M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal (Cuba), M. Djani (Indonésie), M. Gertze (Namibie), M. Hermida Castillo (Nicaragua) et M. Inguanez (Malte) sont élus par acclamation.*

7. *M. Niang (Sénégal) prend la présidence.*

### **Déclaration du Secrétaire général**

8. **M. Guterres** (Secrétaire général), félicitant le Comité pour son action et son engagement en faveur d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine, déclare qu'on ne peut parvenir à cette fin qu'en donnant corps au principe de l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et ayant tous deux pour capitale Jérusalem, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation sur le sujet, aux principes établis de longue date, aux accords précédents et au droit international. Malheureusement, la situation n'a pas évolué dans ce sens au cours de l'année écoulée. Des manifestations à Gaza se sont soldées par des centaines de morts et des milliers de blessés du fait des forces de sécurité israéliennes. Les atteintes à la sécurité et les provocations de membres du Hamas et d'autres militants actifs à Gaza, notamment le lancement de roquettes et de cerfs-volants incendiaires, ont dangereusement aggravé la situation. Une escalade de grande ampleur a été évitée grâce aux efforts de médiation de l'ONU et de l'Égypte.

9. Le Secrétaire général demande instamment aux responsables du Hamas à Gaza d'empêcher les provocations. Au regard du droit international humanitaire, il incombe également à Israël d'exercer la plus grande retenue et de ne pas recourir à la force létale, sauf, selon le droit international, en dernier ressort en cas de danger imminent de mort ou de blessure grave. L'ONU est résolument attachée à la réconciliation interpalestinienne et au retour à Gaza du Gouvernement palestinien légitime. Le Secrétaire général salue les efforts de l'Égypte à cet égard. Gaza fait partie intégrante d'un futur État palestinien. L'État de Palestine a besoin d'unité pour être politiquement stable, économiquement viable, souverain et indépendant.

10. Il faut immédiatement remédier à la crise humanitaire qui persiste à Gaza. Environ 2 millions de personnes restent prisonnières d'une pauvreté et d'un chômage croissants et n'ont qu'un accès limité à des services adéquats en matière de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau et en électricité. Les jeunes n'ont guère l'espoir d'un avenir meilleur. Le Secrétaire général exhorte Israël à lever les restrictions à la circulation des personnes et des biens, qui pèsent également sur l'action de l'ONU et d'autres acteurs humanitaires, sans bien sûr remettre en cause les mesures de sécurité légitimes.

11. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour revitaliser l'économie de Gaza. Le Secrétaire général félicite l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de l'action capitale qu'il mène à Gaza, en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et dans la région, et qu'il a poursuivie malgré une crise financière sans précédent en 2018. Il remercie les donateurs qui ont augmenté leurs contributions et ainsi permis aux réfugiés de Palestine de continuer de recevoir les services essentiels apportés par l'UNRWA. Il leur demande de maintenir leur soutien dans les années à venir.

12. De nouveaux troubles risquent de se produire en Cisjordanie. Israël construit et projette de construire des implantations encore plus avant dans la zone C en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. De telles installations sont illégales d'après le droit international. Elles aiguissent la défiance et compromettent la solution des deux États. La violence des colons reste un sujet de grande préoccupation. Le Secrétaire général est également bouleversé par le meurtre récent d'une adolescente israélienne, qualifié d'acte terroriste. Il regrette qu'Israël ait décidé de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, et il espère que les parties pourront parvenir à

un accord afin de préserver cet arrangement fort utile existant de longue date.

13. Depuis plus d'un demi-siècle, le peuple palestinien subit l'occupation et se voit refuser son droit légitime à l'autodétermination. Les Israéliens et les Palestiniens continuent d'être victimes de cycles de violence meurtrière. Les dirigeants doivent à leur peuple, notamment à la jeunesse, de sortir de cette trajectoire funeste et de s'engager vers la paix, la stabilité et la réconciliation.

14. Le Secrétaire général félicite le Comité d'avoir gardé pour point de mire le règlement juste et pacifique de la question de Palestine par la solution des deux États coexistants dans la paix et la sécurité. C'est là le seul moyen de faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien. Comme il l'a déjà dit à de nombreuses reprises, il n'y a pas de plan B.

#### Déclaration du Président

15. **Le Président** dit que si les paramètres de la solution des deux États au différend israélo-palestinien sont connus de l'ensemble des acteurs, la réalité sur le terrain renvoie de plus en plus à celle d'un seul État. L'adoption de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité n'a pas empêché la poursuite des activités illégales de colonisation. Le Comité condamne toute forme de violence et toute incitation à la haine, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations. Le meilleur moyen pour les parties de créer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables est de renoncer à la violence et à la politique du fait accompli. Le statu quo devrait être respecté à Jérusalem, en attendant que soit réglée une fois pour toutes cette question relevant du statut final, sur la base des résolutions des organes de l'ONU sur le sujet. En outre, en dépit des efforts de l'ONU et de l'Égypte pour préserver le cessez-le-feu en cours depuis 2014, le risque d'une quatrième confrontation militaire existe toujours à Gaza. La crise budgétaire traversée par l'UNRWA a également eu des conséquences négatives. Le Président exhorte donc les États Membres à soutenir l'Office à l'approche du renouvellement de son mandat, prévu en novembre 2019.

16. Alors que 139 États Membres ont à ce jour reconnu l'État de Palestine, le moment est venu de traduire en actes concrets l'engagement de la communauté internationale en faveur de la solution des deux États. Il faut relancer le processus de paix sur la base des résolutions des organes de l'ONU sur le sujet, en mettant sur la table toutes les questions en suspens comme les colonies de peuplement, le statut de Jérusalem, les réfugiés, la sécurité ainsi que la situation à Gaza. Le

Président appelle le Quatuor, le Conseil de sécurité et les pays influents de la région à œuvrer pour relancer ce processus, en s'appuyant sur les plateformes existantes : la feuille de route du Quatuor, les principes de Madrid, notamment le principe « terre contre paix », les Accords d'Oslo et l'Initiative de paix arabe, en vue de la création d'un État de Palestine souverain, viable et indépendant, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et garanties, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, en paix et en sécurité.

#### Déclaration de l'Observateur de l'État de Palestine

17. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'il se réjouit d'avoir entendu le Secrétaire général redire qu'il n'y avait aucune autre solution que celle des deux États, laquelle doit être basée sur le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aboutir à la fin de l'occupation et à une Palestine indépendante, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël. Malgré le tour inquiétant pris récemment par les événements, le peuple palestinien pense toujours atteindre cet objectif par des moyens pacifiques. L'État de Palestine reste attaché au multilatéralisme tel que le pratique le système des Nations Unies et se réjouit d'occuper la présidence du Groupe des 77 en 2019.

18. L'orateur s'accorde avec le Secrétaire général pour dire que les Palestiniens doivent remettre de l'ordre dans leurs affaires dans l'intérêt de l'union nationale, et remercie l'Égypte de ses efforts en faveur de la réconciliation interpalestinienne. Il faut faire davantage en vue de créer le type de mécanisme multilatéral proposé par le Président de l'État de Palestine un an auparavant. Le peuple palestinien a besoin d'entrevoir un avenir meilleur. Il convient d'apporter des ressources durables à l'UNRWA pour que celui-ci ne passe pas d'une crise de financement à une autre. La délégation palestinienne invite le Secrétaire général à se rendre à nouveau en Palestine.

#### Projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2019/L.2)

19. **Le Président**, présentant le projet de programme de travail du Comité pour 2019 ([A/AC.183/2019/L.2](#)), dit que les mandats du Comité et de la Division des droits des Palestiniens, tels que définis dans les résolutions adoptées sur le sujet par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, sont décrits à la section I ; que les priorités inscrites au programme de travail du Comité pour 2019 figurent dans la section II ; et que la section III comprend un descriptif des activités prévues en 2019 par le Comité et la Division des droits des Palestiniens.

20. Le Président considère que le Comité souhaite adopter le projet de programme de travail.

21. *Il en est ainsi décidé.*

22. **Le Président** appelle l'attention sur la note de cadrage portant sur le Forum des Nations Unies sur la question de Palestine, qui se tiendra le 4 avril à New York et aura pour thème « La menace de l'annexion de facto – quel avenir pour la Palestine ? », ainsi que sur la note de cadrage relative à la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, qui se tiendra les 27 et 28 juin à Genève sur le thème « Préserver les particularités culturelles et religieuses de Jérusalem ».

### Exposé d'Amnesty International

23. **M. Abu Zayed** (Amnesty International), présentant par visioconférence depuis Jérusalem-Est un récent rapport d'Amnesty International intitulé « Destination : Occupation – Le tourisme numérique et les colonies de peuplement israéliennes illégales dans les Territoires palestiniens occupés », dit que ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une campagne lancée en 2017 à l'occasion des 50 ans de l'occupation israélienne afin de dissuader les pays tiers d'acheter des produits provenant des colonies et les entreprises de faire des affaires dans les colonies.

24. Des entreprises comme Airbnb, Booking.com, Expedia et TripAdvisor référencent des hébergements et des points d'intérêt touristiques situés dans les colonies alors qu'elles savent que ces implantations sont illégales selon le droit international. Ce faisant, elles participent à leur maintien et à leur développement. Sur les 4 millions de touristes ayant visité Israël en 2018, 45 % se sont rendus en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le Gouvernement israélien a mis en place des mesures d'incitation pour attirer les entreprises dans les colonies et y promeut le tourisme pour des raisons idéologiques mais également financières. De nombreuses implantations ont été construites à proximité de sites archéologiques afin de véhiculer l'idée d'un lien entre l'Israël des temps anciens et l'Israël moderne.

25. Airbnb, Booking.com et Expedia référencent toutes les trois des hébergements dans les colonies implantées en Cisjordanie tandis que TripAdvisor y recense plus de 70 points d'intérêt, restaurants et cafés. Le rapport contient cinq études de cas portant sur des colonies et les localités palestiniennes voisines. Par exemple, alors que des entreprises du secteur du tourisme en ligne proposent des hébergements dans la colonie de Kfar Adoumim, les habitants du campement voisin de Khan el-Ahmar sont menacés d'expulsion. Dans certains cas, il s'agit d'endroits connus pour des

faits de violence de colons et de discrimination, comme Hébron et la colonie de Shilo.

26. Sur les quatre entreprises examinées dans le rapport, seules Booking.com et Expedia ont répondu aux questions d'Amnesty International. Elles ont toutes les deux déclaré ne pas avoir connaissance qu'elles étaient tenues par la loi de s'abstenir d'exercer d'activités dans les colonies. Amnesty International recommande que les quatre entreprises cessent de référencer des lieux ou activités dans les colonies et indemnisent les localités palestiniennes voisines. Le secteur devrait être régulé afin que ces entreprises ne travaillent pas dans les colonies et qu'elles ne fassent pas la promotion de services touristiques offerts par les colons dans le Territoire palestinien occupé. Cela étant, elles ne représentent qu'un aspect du problème : de nombreuses autres entreprises profitent également des violations des droits de l'homme commises en Cisjordanie.

### Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

27. **Le Président** dit que lors d'une réunion tenue le 28 novembre 2018, des organisations de la société civile palestinienne, israélienne et américaine ont recommandé que le Comité se saisisse de la détresse de la minorité arabe en Israël, qu'il sensibilise les Israéliens à la situation qui règne dans le Territoire palestinien occupé et au coût qu'elle entraîne pour la population juive israélienne, qu'il se concertent avec le Groupe des 77 et la Chine et avec le Mouvement des pays non alignés sur les mesures à prendre pour remédier aux souffrances des Palestiniens, et qu'il mette en exergue les problèmes transversaux les concernant, tels que les changements climatiques.

28. Entre le 11 et le 14 décembre 2018, l'orateur a participé, en sa qualité de Président du Comité, à une série de manifestations fructueuses à Londres. Il a ainsi pris part à une table ronde avec plusieurs organisations caritatives, organisée au siège de Christian Aid et centrée sur les problèmes touchant les Palestiniens, ainsi que sur la nécessité de sensibiliser l'opinion britannique à leur détresse, de travailler en étroite collaboration avec le Parti travailliste et de faciliter la coordination entre les nombreuses organisations non gouvernementales actives dans le pays. Lors d'une conférence à la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres, il a réaffirmé la nécessité d'insister sur l'application du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU afin que les Palestiniens puissent jouir des avantages et des privilèges associés à un État souverain et exercer à nouveau leurs droits inaliénables. Lors de

la célébration au Parlement du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, il a rappelé le plan en huit points que Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, avait présenté au Conseil de sécurité en février 2018. De telles manifestations aident à changer la manière dont l'ONU et le Comité sont perçus à tort.

29. Le 22 janvier 2019, la Représentante permanente de Cuba, en sa qualité de Vice-Présidente du Comité, a prononcé une déclaration au nom du Comité lors du débat trimestriel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

30. Les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019, l'orateur participera, en sa qualité de Président du Comité, à la quarante-sixième réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui se tiendra à Abou Dhabi. Le 7 mars, le Comité organisera, en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, la projection du film documentaire *Naila and the Uprising*, suivie d'une table ronde sur le rôle des Palestiniennes dans la première Intifada.

#### **Exposés des États Membres sur les activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine**

31. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur), dit que l'année 2018 a été marquée par le sauvetage financier de l'UNRWA. L'année 2019 doit être l'année de la paix, l'année où les droits du peuple palestinien sont rétablis et où un État palestinien indépendant est créé et accueilli à l'ONU en tant que membre à part entière. Le Comité doit être prêt à relever de nouveaux défis afin de contribuer à la relance d'un processus politique crédible et d'empêcher l'aggravation de la crise au Moyen-Orient.

32. **M. Naouali** (Tunisie) dit que le Président de la République tunisienne, Béji Caïd Essebsi, a réaffirmé au Président Abbas le soutien indéfectible de son pays à la juste cause des Palestiniens lors de leur rencontre à l'occasion de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est récemment tenue à Addis-Abeba. M. Essebsi s'est également entretenu dernièrement à Tunis avec le conseiller du Président Abbas pour les affaires étrangères, Nabil Shaath. M. Abbas sera l'invité d'honneur du trentième sommet de la Ligue des États arabes, qui se tiendra à Tunis fin mars 2019. La Tunisie ne ménagera pas ses efforts aux niveaux régional et international pour sortir la Palestine de l'impasse, remettre la question au centre de l'attention partout dans le monde et œuvrer pour une plus large reconnaissance de l'État de Palestine.

33. Le Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères tunisien a déclaré lors de la cinquième réunion ministérielle de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue récemment à Bruxelles, qu'un règlement juste et complet de la question de Palestine était essentiel afin d'amener la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. La Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies a soutenu toutes les initiatives des Palestiniens, des Arabes et de l'ONU en faveur de la cause palestinienne.

34. **M. Islam** (Observateur du Bangladesh) dit qu'Israël a commis des violations flagrantes des droits du peuple palestinien tout au long de l'année 2018 et que les violations se poursuivent aujourd'hui. Il est important de sensibiliser l'opinion pour renforcer le soutien à la cause des Palestiniens. L'ONU, notamment le Comité, doit faire plus afin d'instaurer la paix dans la région. En sa qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, son pays a ardemment défendu les droits des Palestiniens lors des grandes réunions internationales. Bien qu'il soit un pays en développement, le Bangladesh a contribué à hauteur de 50 000 dollars à l'UNRWA en 2018. Il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine ; toutes les parties devraient faire montre de pragmatisme et œuvrer à atteindre cet objectif.

35. **M. Koba** (Indonésie) dit que son pays reste attaché à la mise en œuvre de la solution des deux États. À la suite de la récente décision d'Israël de mettre fin au mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, l'Indonésie et le Koweït ont soumis au Conseil de sécurité un projet de déclaration à la presse, qui a malheureusement été bloqué par un membre du Conseil ayant fait usage de son veto. La Puissance occupante exploite l'incapacité du Conseil d'assumer ses responsabilités en la matière. Le Conseil doit réagir à cette décision, qui constitue une violation de sa résolution 2334 (2016). La délégation indonésienne regrette que l'idée d'une visite du Conseil en Palestine ait encore une fois été rejetée. Elle continuera, aux côtés d'autres délégations, d'insister pour que cette visite se fasse.

36. **M. Molefe** (Afrique du Sud) dit que son pays exhorte tous les États Membres à soutenir les travaux du Comité à sa session. En 2018, l'Afrique du Sud a contribué à hauteur de 1 million de dollars à l'UNRWA afin de financer l'aide humanitaire apportée aux femmes et aux enfants de Gaza. Cette aide crée les conditions qui pourraient un jour favoriser l'autodétermination et la prospérité du peuple palestinien. L'Afrique du Sud

est favorable à la solution des deux États. La responsabilité première de la paix incombe aux Palestiniens et aux Israéliens, lesquels ont seulement connu le conflit et la violence pendant des générations. Le dialogue et les négociations sont la seule voie à suivre et devraient se fonder sur le cadre juridique international établi, notamment les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor.

37. **M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que la situation au Moyen-Orient et, notamment, le conflit israélo-palestinien, se détériorent. La décision des États-Unis de considérer Jérusalem comme la capitale d'Israël et d'y transférer leur ambassade constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. Le fait que les États-Unis aient cessé de financer l'UNRWA a eu de graves conséquences pour le peuple palestinien. Cuba continuera d'appeler le Conseil de sécurité à s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte. À ce propos, il est regrettable qu'en raison de l'obstruction de la délégation des États-Unis, le Conseil n'ait même pas condamné l'escalade de la violence que connaît Gaza depuis le 30 mars 2018. Cuba rejette l'usage disproportionné et aveugle de la force par Israël contre les civils palestiniens dans les territoires occupés, en particulier à Gaza. Le pays plaide pour une solution des deux États qui permette aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et de disposer d'un État souverain et indépendant, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

38. **M<sup>me</sup> Imene** (Namibie) dit que son pays se félicite du programme de travail du Comité et des activités prévues pour l'année à venir, car ils permettront que la Palestine reste au centre des préoccupations internationales. Sa délégation est tout particulièrement préoccupée par la non-application de la part d'Israël de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, l'expansion des colonies et la démolition et la saisie de biens appartenant aux Palestiniens, le statut final de Jérusalem et la nécessité de garantir un financement stable à l'UNRWA. La seule option viable est la solution des deux États, qui permettra à la Palestine de prendre la place qui lui revient en devenant membre de l'ONU.

39. **M. Awawdeh** (Observateur de l'Organisation de la coopération islamique) dit que son organisation a organisé un séminaire en Arabie saoudite sur la Loi fondamentale intitulé « Israel – the Nation State of the Jewish People » (Israël, l'État-nation du peuple juif), qui a réuni des diplomates et des experts juridiques. L'Organisation de la coopération islamique a récemment organisé au Caire un festival culturel ayant

pour thème « La Palestine dans nos cœurs » et centré sur Jérusalem. Le statut d'un nouveau fonds en faveur des réfugiés palestiniens devrait être approuvé prochainement lors d'un conseil ministériel de l'OCI. La Banque islamique de développement se chargera de réunir des fonds. En janvier 2019, le Fonds de solidarité islamique pour le développement a approuvé la fourniture d'assistance à plusieurs ONG palestiniennes : organisations au service de la jeunesse, groupes de défense d'intérêts, établissements de formation, etc. Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique a écrit aux États ayant fait part de leur intention de transférer leur ambassade à Jérusalem. Les 27 et 28 juin 2019 à Genève, l'OCI organisera la Conférence internationale annuelle sur la question de Jérusalem conjointement avec le Comité et la Division des droits des Palestiniens.

40. **M. Jiménez** (Nicaragua) dit que les liens de solidarité indestructibles unissant les peuples nicaraguayen et palestinien transcendent les considérations économiques. Son pays continuera d'œuvrer au rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens et à la création d'un État de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

41. **M. Atlassi** (Observateur du Maroc) dit qu'il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États et que son pays se tient aux côtés des Palestiniens dans leur quête, celle de la création d'un État dans les frontières du 4 juin 1967. Le Maroc vient en aide aux habitants de Jérusalem-Est en finançant, par l'intermédiaire de l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, des programmes en cours d'exécution. En juin 2018, le Maroc a accueilli la Conférence internationale sur la question de Jérusalem. Le Ministre des affaires étrangères marocain a rencontré le Président Abbas lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale à New York.

*La séance est levée à 11 h 35.*